

TARIF 01/01/2026*

TAUX DE PRISE EN CHARGE	HOSPITALISATION EN SERVICE DE SOINS	PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE	A LA CHARGE DE L'ASSURE OU DE LA MUTUELLE Le ticket modérateur = Tarif Journalier de Prestation (TNJP). 20% DU TNJP à la charge de l'assuré ou de la mutuelle
-------------------------	-------------------------------------	--	--

Patient à 100% sécurité sociale ex: Invalidité, ALD.....	TJP	Les frais d'hospitalisation sont facturables par journée de présence du malade dans l'hôpital	199,98 €	
	Honoraires Psychiatre		57,00 €	
	Majoration des psychiatres pour la prise en charge des enfants et des adultes jusqu'à 25 ans		18,00 €	
	Honoraires Surveillance Psychiatre		25 €	

Patient à 80% Sécurité sociale	TJP	Les frais d'hospitalisation sont facturables par journée de présence du malade dans l'hôpital	159,98 €	40€ par journée de presence
	Honoraires Psychiatre		45,60 €	11,40 €
	Majoration des psychiatres pour la prise en charge des enfants et des adultes jusqu'à 25 ans		14,40 €	3,60 €
	Honoraires Surveillance Psychiatre		20 €	5,00 €

* La facturation des honoraires suit le taux du dossier , elle est déterminée en fonction du besoin en soins du patient.

Pour plus d'information, merci de vous adresser à l'accueil.